

La Stratégie 2012

Une affaire de tous

Les quatre orientations prioritaires

1. **Rendre la cause samaritaine attrayante**
Objectif supérieur :
sauvegarder le nombre de membres
2. **Renforcer les structures de la base et des cadres**
Objectif supérieur :
sauvegarder la présence de sections de samaritains efficaces au niveau national
3. **Rester le leader dans le domaine des premiers secours par des non-professionnels**
Objectif supérieur :
rester la plus grande organisation de bénévoles dans le domaine du sauvetage et le plus grand fournisseur de cours
4. **Etre un partenaire fiable des professionnels du sauvetage**
Objectif supérieur :
intégration à tous les niveaux dans les dispositifs de sauvetage et reconnaissance comme partenaire du SSC

Sur la base de la deuxième procédure de consultation, la Stratégie 2012 de l'ASS a été révisée. Cette version mise au net a rencontré une approbation unanime lors de la conférence d'automne 2007. Le Conseil Croix-Rouge également, à l'occasion d'une rencontre avec le Comité central de l'ASS le 18 janvier 2008, a considéré la planification de l'ASS comme précieuse contribution à la réalisation de la Stratégie 2012 du groupe CRS.

C'est pourquoi le 19 janvier 2008, le Comité central a pu approuver la Stratégie 2012 de l'ASS et confirmer la planification à moyen terme développée au cours de l'année 2007 visant le lancement des innovations stratégiques et la planification de développement pour le secrétariat général.

Contrairement à la Stratégie 2007, dans la Stratégie 2012 de l'ASS, on a renoncé à adopter une planification (annuelle) des étapes pour chaque projet de développement. En revanche, le Comité central a seulement décidé dans quelle année l'organisation centrale entreprendrait les différentes innovations stratégiques. La plupart de ces innovations – qui ont déjà été présentées à la conférence d'automne 2007 seront mises en chantier dans les années 2008 et 2009.

Il s'agit maintenant de faire de la mise en pratique de la Stratégie 2012 de l'ASS l'affaire de tous dans les années à venir.

La principale idée de base

Le renforcement de l'efficacité de l'ASS à tous les niveaux de l'alliance et l'augmentation consécutive de l'attrait de la cause samaritaine (Orientations prioritaires 1 et 2) ont toute priorité. Si l'on parvient à atteindre ces deux objectifs des orientations prioritaires, on peut s'attendre à ce que les orientations prioritaires 3 et 4 pourront aussi être réalisées.

Les quatre directions centrales qui en résultent sont :

- ▶ l'intensification du soutien au travail des comités, qui reçoit la même importance que le soutien à l'activité des cadres
- ▶ l'exploitation des chances des nouvelles structures des cadres
- ▶ l'élargissement systématique de la collaboration avec les partenaires internes et externes
- ▶ la réduction du poids de nos activités bénévoles et volontaires au niveau cantonal et local grâce à la complémentarité d'emplois à temps partiel.

Stratégie 2012 de l'Alliance suisse des samaritains

1^{ère} orientation prioritaire : rendre la cause samaritaine attrayante

Objectif supérieur : sauvegarder le nombre de membres

Objectif concrétisé :

1. Des champs d'activités différents, selon les dispositions, incluant des transitions douces existent pour les samaritaines et samaritains de tous les groupes d'âge et rendent
2. Renforcement de l'attrait de l'activité samaritaine et raffermissement du sentiment de la valeur propre des samaritaines et samaritains
3. Augmentation du nombre de groupes Help (de 100 à 150) et des membres Help (de 2000 à 3000)
4. Recrutement actif de membres à tous les niveaux de l'alliance

Domaine de planification	Mesures		
	Mesures des sections de samaritains	Mesures des associations cantonales	Mesures de l'organisation centrale
Activités opérationnelles	<p>1a</p> <p>Elaboration de programmes annuels par les comités et cadres qui correspondent aux différentes tendances des membres actifs, soit dans les domaines</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Technique spécialisée en premiers secours (Entraînement de membres ; offre de cours, organisation de services de poste sanitaire) ▶ Collaboration avec les services de sauvetage, y compris le SSC ▶ Engagements bénévoles dans le social ▶ Travail de la jeunesse ▶ Campagnes de don du sang 	<p>1b</p> <p>Organisation d'échanges d'expériences entre sections de samaritains, ainsi que conseils et soutien aux sections de samaritains par les coordinateurs de sections</p> <p>Organisation d'échanges d'expériences entre les coordinateurs de sections de l'association cantonale</p> <p>Encouragement des coopérations entre sections de samaritains (mise à profit des ressources personnelles, projets communs, etc.)</p>	<p>1c</p> <p>Développement et présentation de modèles et d'exemples (journées d'impulsion, etc.) et mise à disposition d'instruments de travail pour les comités et cadres de sections</p> <p>Formation et formation continue des coordinateurs de sections des associations cantonales</p> <p>Mise à disposition d'instruments de travail pour les coordinateurs de sections des associations cantonales, ainsi que conseils et soutien à ceux-ci</p>
	<p>2a</p> <p>Participation aux JSS (y compris groupes Help) pour renforcer le sentiment d'appartenance des membres</p>	<p>2b</p>	<p>2c</p> <p>Organisation de JSS annuelles voyant la participation d'au moins 2% de tous les membres actifs des sections de samaritains</p>
	<p>3a</p> <p>Développement d'offres de participation spéciales pour les jeunes (par. Ex. écoles, sport) et de passage de l'affiliation du groupe Help au statut de membre actif de la section (par ex. inclure des membres Help [âgés] aux activités des membres actifs, notamment les postes sanitaires)</p>	<p>3b</p> <p>Conseils et accompagnement des comités et cadres des sections de samaritains dans l'élaboration de tels programmes d'activités</p> <p>Soutien et accompagnement des responsables de la jeunesse et des comités au sein des sections de samaritains et organisation d'échanges d'expériences et de collaboration entre ceux-ci (mise en réseau)</p>	<p>3c</p> <p>Mise à disposition de modèles et instruments de travail pour les comités et cadres de sections, ainsi que pour les associations cantonales</p>

Domaine de planification	Mesures		
	Mesures des sections de samaritains	Mesures des associations cantonales	Mesures de l'organisation centrale
Activités opérationnelles	4a Motivation des jeunes à participer <ul style="list-style-type: none"> ▶ aux formations et formations continues ▶ au nouvel événement national pour la jeunesse de l'ASS 	4b Motivation des sections de samaritains pour l'envoi de jeunes à des formations ou formations continues ainsi qu'au nouvel événement national pour la jeunesse	4c Revalorisation du camp de Pentecôte pour en faire un grand événement national de la jeunesse de l'ASS et reprendre la responsabilité de son organisation
Communication interne et externe	5a Description de l'activité samaritaine sur la base des messages-clés valables au niveau de l'ASS (communication basée sur les Principes fondamentaux et les valeurs du Mouvement de la Croix-Rouge)	5b Description de l'activité samaritaine sur la base des messages-clés valables au niveau de l'ASS (communication basée sur les Principes fondamentaux et les valeurs du Mouvement de la Croix-Rouge)	5c Description de l'activité samaritaine sur la base des messages-clés valables au niveau de l'ASS (communication basée sur les Principes fondamentaux et les valeurs du Mouvement de la Croix-Rouge)
	6a Propagation des offres pour les enfants et les jeunes	6b Organisation d'échanges d'expériences entre les sections de samaritains ainsi que conseils et soutien aux sections de samaritains par les coordinateurs de section ASS	6c Elaboration de messages-clés mettant en évidence l'utilité sociale du travail de la jeunesse au sein de l'Alliance suisse des samaritains et l'enrichissement personnel qu'il apporte
	7a Propagation des différentes possibilités d'intervention dans le marketing des membres	7b Organisation d'échanges d'expériences entre les sections de samaritains ainsi que conseils et soutien aux sections de samaritains par les coordinateurs de section ASS	7c Mise à disposition de modèles et exemples pour la communication avec les différents médias
	8a Utilisation de l'attestation de bénévolat et mise en évidence du bénéfice personnel résultant d'un engagement	8b Utilisation de l'attestation de bénévolat et mise en évidence du bénéfice personnel résultant d'un engagement Propagation de l'importance de l'attestation de bénévolat vis-à-vis des pouvoirs publics, de l'économie et dans les médias	8c Utilisation de l'attestation de bénévolat et mise en évidence du bénéfice personnel résultant d'un engagement Mise à disposition d'instruments de travail, de textes, etc. sur Internet Propagation de l'importance de l'attestation de bénévolat vis-à-vis des pouvoirs publics, de l'économie et dans les médias
	9a Mise à profit de manifestations publiques pour le recrutement de membres et organisation de campagnes annuelles ciblées sur le recrutement	9b Mise à profit de manifestations publiques pour le recrutement de membres	9c Mise à disposition de suggestions, d'outils et d'instruments de communication

Domaine de planification	Mesures		
	Mesures des sections de samaritains	Mesures des associations cantonales	Mesures de l'organisation centrale
Recherche de ressources : ► Recrutement de membres	10a Mise à profit de toutes les manifestations publiques de la section ou des membres de la section pour pratiquer le marketing de membres	10b Mise à profit de toutes les manifestations publiques pour soutenir le marketing de membres des sections de samaritains	10b Mise à profit de toutes les manifestations publiques pour soutenir le marketing de membres des sections de samaritains
	11a Mise en pratique du projet de recrutement des membres au niveau local (« Des membres recrutent des membres »)	11b Participation au développement du projet « Recrutement de membres » et mise en pratique de celui-ci au niveau cantonal	11c Développement du projet « Recrutement de membres » et mise en pratique de celui-ci au niveau national auprès des groupes cibles que sont les jeunes, les parents d'enfants en âge scolaire et les jeunes seniors ; entremise de formations dans le domaine du recrutement de membres
Engagements à temps partiel	12a Création d'offres pour des personnes qui voudraient s'engager pour un temps limité	12b Conseils et accompagnement des comités et cadres des sections de samaritains ; organisation d'échanges d'expériences entre les sections de samaritains	12c Développement et présentation d'idées et d'outils (séminaires, etc.) Mise à disposition d'instruments de travail pour comités et cadres de sections et d'associations cantonales
		13b Conseils et accompagnement des comités et cadres des sections de samaritains par les coordinateurs de sections aussi bien dans le cadre du développement de la section que lors d'une fondation ou d'une réactivation d'une section de samaritains	13c Etablissement de profils pour les différents champs d'activité des samaritains (carrière samaritaine)
	14a Elaboration, propagation et mise en pratique d'offres de formation coordonnées à l'échelon régional pour samaritains, par exemple formations de Niveau III ou soins aux malades à domicile.	14b Organisation d'échanges d'expériences entre les sections de samaritains ainsi que conseils et soutien aux sections de samaritains par les coordinateurs de section ASS	14c Mise à dispositions de suggestions, d'outils et d'instruments de communication
	15a Participation à des activités de marketing et de RP dans les institutions du domaine de la santé et les écoles pour les professions de la santé	15b Activités de marketing et de RP dans les institutions du domaine de la santé et les écoles pour les professions de la santé	15c Campagne RP et de recrutement de membres auprès d'organisations du domaine de la santé (par ex. associations professionnelles)

Domaine de planification	Mesures		
	Mesures des sections de samaritains	Mesures des associations cantonales	Mesures de l'organisation centrale
Politique	<p>16a Entretien des relations, défense des intérêts et travail d'information au niveau local en faveur du travail des bénévoles dans les domaines sanitaire et social</p>	<p>16b Entretien des relations, défense des intérêts et travail d'information au niveau cantonal en faveur du travail des bénévoles dans les domaines sanitaire et social</p>	<p>16c Entretien des relations, défense des intérêts et travail d'information au niveau national en faveur du travail des bénévoles dans le domaine sanitaire et social, après consultation des partenaires au sein du groupe CRS</p>
Coopérations	<p>17a Coopération avec les associations cantonales Croix-Rouge en tant que partenaire local en matière de travail des bénévoles dans le domaine social</p>	<p>17b Institutionnalisation de la coopération avec les associations cantonales Croix-Rouge en matière d'activités samaritaines dans le domaine social (notamment en faveur des personnes âgées)</p>	<p>17c Institutionnalisation des échanges d'informations et de la collaboration avec les organes de coopération des associations cantonales Croix-Rouge, les Centres de compétences Jeunesse et Bénévolat de la CRS et le forum bénévolat</p>
	<p>18a Mise à profit de la préparation, accompagnement et formation continue de bénévoles par les associations cantonales Croix-Rouge en vue d'un travail bénévole dans le domaine social</p>	<p>18b Mise en place d'une collaboration avec les associations cantonales Croix-Rouge pour permettre l'implication de samaritaines et samaritains dans les activités de bénévolat social</p>	<p>18c Création des conditions nécessaires afin que les samaritaines et samaritains puissent être intégrés dans les activités de bénévolat social des associations cantonales Croix-Rouge</p>
	<p>19a Entretien de relations avec les services régionaux de transfusion sanguine du STS CRS</p>	<p>19b Entretien de relations avec les services régionaux de transfusion sanguine du STS CRS</p>	<p>19c Entretien de relations avec le STS CRS au niveau national</p>

2^{ème} orientation prioritaire : renforcer les structures de la base et des cadres

Objectif supérieur : sauvegarder la présence de sections de samaritains efficaces au niveau national

Objectif concrétisé :

1. Mise à profit des avantages de la nouvelle structure des cadres pour le renforcement des sections de samaritains et des associations cantonales.
2. Mise en place de coordinateurs de sections dans toutes les associations cantonales
3. Institutionnalisation de coopérations entre les sections de samaritains pour garantir la présence de l'ASS à l'échelle nationale
4. Fondation de nouvelles sections dans les cas où la présence de l'ASS ne peut pas être assurée par des coopérations entre des sections de samaritains existantes
5. Introduction dans tout le pays de la communication interne au moyen des instruments électroniques

Domaine de planification	Mesures		
	Mesures des sections de samaritains	Mesures des associations cantonales	Mesures de l'organisation centrale
Activités opérationnelles	20a Collaboration régionale lors de la planification des interventions des cadres (interventions conjointes de cadres de plusieurs sections)	20b Conseils et soutien aux sections de samaritains par les coordinateurs de sections et organisation d'échanges d'expériences entre les sections de samaritains	20c Accompagnement et conseils aux coordinateurs de sections
	21a Collaboration régionale lors de l'organisation de manifestations, d'exercices, etc.	21b Conseils et soutien aux sections de samaritains par les coordinateurs de sections	21c Mise à disposition d'exemples, de modèles et d'instruments pour le développement de coopérations Accompagnement et conseils en faveur des coordinateurs de sections
Communication	22a Mise à profit d'Internet pour la communication interne de l'association (adresses e-mail officielles, site)	22b Utilisation d'imprimés et d'instruments électroniques pour assurer une communication interne et externe optimale Conseils et soutien aux sections de samaritains	22c Utilisation d'imprimés et d'instruments électroniques pour assurer une communication interne et externe optimale Mise à disposition d'instruments de travail pour faciliter l'emploi des moyens de communication électroniques par les associations cantonales et les sections de samaritains
Recherche de ressources	23a Mise à profit active des compétences des coordinateurs de sections de l'association cantonale pour l'optimisation du développement de la section	23b Entretien actif des contacts des coordinateurs de sections avec les sections de samaritains qui leur sont attribuées, y compris les fondations ou réactivations de sections de samaritains	23c Elargissement des conseils, formations et formations continues des coordinateurs de sections dans le domaine du développement de l'organisation par un interlocuteur désigné
		24b Intégration institutionnalisée des coordinateurs de sections et de leur accompagnement au sein des structures dirigeantes	24c Mise à disposition d'exemples, de modèles et d'instruments de travail pour les sections de samaritains et soutien aux coordinateurs de sections

Domaine de planification	Mesures		
	Mesures des sections de samaritains	Mesures des associations cantonales	Mesures de l'organisation centrale
Recherche de ressources	25a Instruction des membres et formation continue des cadres de section dans la compétence-clé « Aider et encadrer » (par le biais du cours existant portant ce titre)		25c Offre de formation continue permanente pour les monitrices et moniteurs de cours correspondants
	26a Selon les besoins possibilité d'engagements à temps partiel pour des moniteurs/monitrices de cours (par ex. pour des cours d'entreprise)	26b Création d'emplois à temps partiels pour les moniteurs/monitrices de cours (par ex. pour des cours d'entreprise) Conseils et soutien aux sections de samaritains par les coordinateurs de sections pour l'encouragement à la collaboration ; mise en place d'échanges d'expériences entre les sections de samaritains	26c Mise à disposition d'exemples et de modèles pour l'engagement, à temps partiel, de monitrices et moniteurs de cours Faciliter l'administration pour les engagements à temps partiel dans les sections de samaritains (assurances sociales, comptabilité des salaires, etc.)
	27a Utilisation coordonnée, à l'échelon régional, de formations continues en fonction des besoins pour les cadres de section Création d'un domaine « Travail Jeunesse » dans les comités	27b Elaboration et mise en œuvre de formations continues pour les cadres de section Soutien aux sections de samaritains par les responsables du domaine « Travail Jeunesse »	27c Elargissement des conseils, formations et formations continues des coordinateurs de sections dans le domaine du développement de l'organisation
	28a Mise à profit des offres de formations et renforcement des comités dans le domaine de la conduite de section	28b Elaboration et mise en œuvre de formations continues pour les comités de sections	28c Mise à disposition d'offres de formation à l'intention des comités de sections et d'associations
		29b Déchargement des personnes travaillant à titre bénévole par des coopérations ou des engagements à temps partiel	29c Création de facilitations administratives pour les engagements à temps partiel dans les associations cantonales (assurances sociales, comptabilité des salaires, etc.)
Coopérations	30a Mise en place de partenariats locaux (organisations, entreprises, etc.)	30b Conseils et soutien des sections de samaritains par les coordinateurs de sections pour la mise en place et le développement de partenariats locaux	30c Mise à disposition des sections de samaritains d'exemples, de modèles et d'instruments de travail, ainsi que soutien aux coordinateurs de sections
		31b Mise en place de sponsorings au niveau cantonal pour améliorer les bases financières	31c Mise à disposition d'instruments de travail pour la mise en place de sponsorings par les associations cantonales Offres de formation pour les comités des associations cantonales et des sections de samaritains
		32b Coopération avec les associations cantonales Croix-Rouge pour le renforcement du soutien aux sections de samaritains	32c Mise à profit de la coopération au sein du groupe CRS (centre de compétence Bénévolat)

3^{ème} orientation prioritaire : rester le leader dans le domaine des premiers secours par des non-professionnels

Objectif supérieur : rester la plus grande organisation de bénévoles dans le domaine du sauvetage et le plus grand fournisseur de cours

Objectif concrétisé :

1. Marketing de cours coordonné à l'échelle régionale ou cantonale, efficace au niveau national
2. Institutionnalisation des semaines nationales d'action en faveur des cours à la population
3. Numéro un du marché pour le cours de sauveteur et la formation DSA de non-professionnels
4. Croissance continue du nombre de participants aux cours d'entreprises ; mise en place de partenariats avec des entreprises qui suivent régulièrement des cours de recyclage
5. Etablissement de l'ASS comme partenaire des fédérations de sport dans le domaine de la formation en premiers secours
6. Maintien de l'efficacité dans le domaine des postes sanitaires
7. Institutionnalisation de « samaritains d'intervention » (formation de non-professionnels de Niveau III), intégrés dans les systèmes d'alarme en qualité de premiers répondants (First Responder)

Domaine de planification	Mesures		
	Mesures des sections de samaritains	Mesures des associations cantonales	Mesures de l'organisation centrale
Activités opérationnelles	33a Participation aux semaines d'action pour les cours à la population	33b Conseils et soutien aux sections de samaritains par les coordinateurs de sections et promotion de programmes régionaux coordonnés	33c Soutien, par un marketing adéquat, de l'organisation de cours pour des entreprises par les sections de samaritains et les associations cantonales et enseignement de cours par des professionnels en guise de monitrices et moniteurs de cours
	34a Propagation de cours de recyclage (Csauv., CPR)	34b Conseils et soutien aux sections de samaritains par les coordinateurs de sections et promotion de programmes régionaux coordonnés	34c Elaboration d'éléments de formation permettant de composer des offres spécifiquement axées sur divers groupes cibles
	35a Exercices mensuels comportant tous les éléments de l'activité samaritaine (aider avec compétence, technique spécialisée en premiers secours, SSC)	35b Conseils et soutien aux sections de samaritains par les coordinateurs de sections et promotion de programmes régionaux coordonnés	35c Travail de relations publiques et médiatiques au niveau national Fixation de thèmes sur la base de la planification à moyen terme de la formation continue au sein de l'ASS
	36a Dispense des cours dans des locaux agréables avec une infrastructure de formation moderne		36c Travail de relations publiques et médiatiques au niveau national
	37a Propagation et organisation d'un nouveau cours CPR-DSA	37b Soutien aux sections de samaritains pour des questions techniques et pour le marketing d'un nouveau cours CPR-DSA	37c Lancement d'un nouveau cours CPR-DSA (élaboration du cours et introduction auprès des moniteurs/monitrices de cours et de section ASS)

Domaine de planification	Mesures		
	Mesures des sections de samaritains	Mesures des associations cantonales	Mesures de l'organisation centrale
Activités opérationnelles	38a Utilisation de bourses d'échanges pour des contenus de cours et d'exercices particuliers (par ex. pour des groupes-cibles spéciaux)	38b Mise en place de bourses d'échanges ; conseils et soutien aux sections de samaritains par les coordinateurs de sections ; promotion de programmes régionaux coordonnés	38c Création et diffusion d'une plateforme Internet destinée à l'échange d'idées entre associations cantonales et sections de samaritains
Communication	39a Coordination régionale du marketing et de l'organisation de cours pour optimiser la couverture du marché par les cours à la population et les cours en entreprises	39b Conseils et soutien aux sections de samaritains par les coordinateurs de sections et promotion de programmes régionaux coordonnés	39c Travail de relations publiques et médiatiques au niveau national
	40a Utilisation d'Internet pour les annonces de cours et les inscriptions	40b Conseils et soutien aux sections de samaritains par les coordinateurs de sections et promotion des moyens électroniques pour l'inscription aux cours	40c Mise à la disposition des sections de samaritains et des associations cantonales d'instruments de travail facilitant l'utilisation d'Internet Création d'une plateforme nationale pour l'inscription aux cours par Internet (évent. carte CRS des formations)
	41a Utilisation de moyens de communication propres ainsi que des instruments de communication de l'organisation centrale et de l'association cantonale	41b Utilisation de moyens de communication propres ainsi que des instruments de communication de l'organisation centrale ainsi que conseils et soutien aux sections de samaritains	41c Développement de messages-clés spécifiques et de modèles pour le marketing, les relations publiques, etc. (utilisation des certifications)
Recherche de ressources	42a Possibilité permanente pour les cadres de section de suivre une formation et une formation continue en fonction de leurs besoins	42b Formation et formation continue des cadres d'associations en fonction des besoins	42c Garantie permanente d'une offre de formation adéquate pour les cadres des sections et des associations ; proposer des formations continues annuelles pour les cadres des associations Actualisation continue des contenus spécialisés et méthodes d'enseignement des cours de premiers secours
	43a Possibilité d'engagement à temps partiel de monitrices/moniteurs de cours selon les besoins (pour les cours d'entreprise)	43b Création des emplois à temps partiels selon les besoins pour les moniteurs/monitrices de cours (par ex. pour des cours d'entreprise)	43c Mise à disposition d'exemples et de modèles pour l'engagement, à temps partiel, de monitrices et moniteurs de cours Faciliter l'administration pour les engagements à temps partiel dans les sections de samaritains (assurances sociales, comptabilité des salaires, etc.)

Domaine de planification	Mesures		
	Mesures des sections de samaritains	Mesures des associations cantonales	Mesures de l'organisation centrale
Recherche de ressources	44a Participation à la mise en œuvre des cours d'entreprise	44b Marketing des cours d'entreprise	44c Mise à disposition d'exemples et de modèles pour le marketing des cours d'entreprise assuré par les associations cantonales et les sections de samaritains ainsi que renforcement du marketing de ces cours
	45a Mise à profit du potentiel et de la motivation des professionnels	45b Mise à profit du potentiel et de la motivation des professionnels Entretien des relations avec les milieux du sauvetage professionnel ; fourniture aux sections de samaritains des noms de personnes de contact ainsi que leur apporter conseils et soutien	45c Entretien des relations avec des organisations et des associations du domaine du sauvetage afin d'encourager la collaboration
Politique			46c Collaboration active à l'élaboration de standards par les instances de certification, les autorités, etc. Création d'un standard officiel pour les cours en entreprises
Coopérations	47a Partenariat avec les services du feu et de sauvetage locaux au moyen de contrats de prestations	47b Partenariat avec les autorités cantonales sur la base de contrats de prestations	47c Positionnement du rôle de l'ASS en tant que partenaire reconnu des organisations de sauvetage en matière de formation et d'engagement des non-professionnels
	48a Mise en place de partenariats régionaux avec des clubs de sport et ancrage coordonné de la formation dans le domaine des premiers secours dans le sport	48b Mise en place de partenariats avec les associations sportives cantonales	48c Mise en place de partenariats avec les associations sportives nationales
	49a Mise à profit des instruments du marketing commun de cours avec les associations cantonales Croix-Rouge	49b Mise à profit des instruments du marketing commun de cours avec les associations cantonales Croix-Rouge, en associant les sections de samaritains	49c Développement d'instruments du marketing commun de cours avec les associations cantonales Croix-Rouge
			50c Poursuite et renforcement de la collaboration avec les organisations de sauvetage du groupe CRS et rôle de centre de coordination pour les premiers secours et le sauvetage au sein de la CRS Poursuite de la collaboration avec les Sociétés européennes de la Croix-Rouge (FAEEN, FACE)

4^{ème} orientation prioritaire : être un partenaire fiable des professionnels du sauvetage
Objectif supérieur : intégration à tous les niveaux dans les dispositifs de sauvetage
et reconnaissance comme partenaire du SSC

Objectif concrétisé :

1. Poursuite du contrat de prestations avec le SSC au niveau national
2. Conclusion de contrats de prestations écrits entre toutes les associations cantonales et les autorités cantonales
3. Intégration d'autant de sections de samaritains que possible dans les dispositifs locaux de sauvetage (coopération avec les services du feu, etc.) notamment au moyen de samaritains d'intervention (premier répondant/ First Responder)
4. Acceptation de l'ASS et des non-professionnels comme piliers des premiers secours

Domaine de planification	Mesures		
	Mesures des sections de samaritains	Mesures des associations cantonales	Mesures de l'organisation centrale
Activités opérationnelles	51a Diffusion et organisation de cours CPR/DSA afin de se positionner comme partenaire compétent des autorités locales	51b Mise à profit de la diffusion des cours CPR/DSA par les sections de samaritains pour se positionner comme partenaire compétent des autorités cantonales	51c Activités RP et médiatiques nationales pour promouvoir les cours CPR/DSA, en vue de renforcer la position de l'ASS en qualité de partenaire du SSC
			52c Mise en place de messages-clés spécifiques, de supports argumentaires et d'outils pour des négociations avec le SSC
Communication	53a Mise à profit de la diffusion des cours CPR/DSA ainsi que des activités de postes sanitaires pour se positionner comme partenaire compétent des autorités locales	53b Mise à profit de la diffusion des cours CPR/DSA ainsi que des activités de postes sanitaires des sections de samaritains pour se positionner comme partenaire compétent des autorités cantonales	53c Travail national de relations publiques et médiatiques, sensibilisation des médias à l'importance des samaritains comme potentiel supplémentaire en cas d'événements exceptionnels Mise en place de messages-clés spécifiques, de supports argumentaires et d'outils pour des négociations
	54a Mise à profit des messages-clés et de la marque « Samaritains » pour souligner la compétence en premiers secours et la disponibilité des samaritains dans la communication orientée vers l'extérieur	54b Mise à profit des messages-clés et de la marque « Samaritains » pour souligner la compétence en premiers secours et la disponibilité des samaritains dans la communication orientée vers l'extérieur Conseils et soutien aux sections de samaritains	54c Mise à profit des messages-clés et de la marque « Samaritains » pour souligner la compétence en premiers secours et la disponibilité des samaritains dans la communication orientée vers l'extérieur Mise à disposition de messages-clés et d'outils pour la communication orientée vers l'extérieur

Domaine de planification	Mesures		
	Mesures des sections de samaritains	Mesures des associations cantonales	Mesures de l'organisation centrale
Politique	55a Conclusion d'arrangements contractuels au niveau local	55b Conclusion d'arrangements contractuels au niveau cantonal (s'ils n'existent pas encore)	55c Elaboration de standards de collaboration des samaritains dans les dispositifs de sauvetage (SSC), par ex. éléments pour des arrangements contractuels
Coopérations			56c Conclusion d'accords avec des organisations faisant autorité dans le domaine du sauvetage sur la position des non-professionnels et de l'ASS comme partenaires des organisations de sauvetage (répartition des rôles, principes de coopération)
	57a Entretien du réseau de relations avec les services de sauvetage et du feu	57b Entretien du réseau de relations avec les organisations de sauvetage	57c Entretien des relations avec les organisations faisant autorité en matière de sauvetage